

Compte-Rendu du Conseil municipal
Mardi 16 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 16 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Rugles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de GUITTON Denis, Maire.

Présents : Christian BATON, Claude BOUTELET, Jocelyne DE TOMASI, Denis GUITTON, Magali LE MOIGNIC, Alain LE PAPE, Henry LESOUT, Frédéric MASSON, Jean-Jacques MONTHULÉ, Sylvie PÉRENNES-DUFOUR, Jean-Claude PROVOST, Frédérique REPESSÉ et Gérard TOURNEUX.

Absentes excusées : Thérèse CORBIN, Marie-José DUPONT, Magaly STOBBER et Francine LEGENDRE ayant donné pouvoir à Denis GUITTON.

Nombre de membres : En exercice : 17 Présents : 13 Votants : 14

Date de la convocation et d'affichage : 08 septembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Alain LE PAPE

SOMMAIRE

1. Rencontre avec l'école de « Jeunes Sapeurs-Pompiers »,
2. EHPAD André COUTURIER - Désignation d'un nouveau représentant communal,
3. Assurances - Risques statutaires - Contrat de groupe avec le Centre de Gestion de l'Eure,
4. Personnel - Rémunération des vacataires,
5. Budget - Effacement de dettes,
6. Budget - Logement de répit - Actualisation du plan de financement,
7. Cimetière - Tarification - Renouvellement « concession 15 ans »,
8. Logement Familial de l'Eure - Garantie d'emprunt - Réhabilitation thermique de 12 logements (rue du Docteur Touflet) - Actualisation de la délibération prise le 11/03/2025,
9. Questions diverses

Denis GUITTON soumet pour approbation le projet de compte-rendu en date du 27 mai 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de compte-rendu.

1. Rencontre avec l'école de « Jeunes Sapeurs-Pompiers » - présentation et échanges

Denis GUITTON accueille chaleureusement Clément LEFEBVRE et Thomas CARLU, responsables de l'école de Jeunes Sapeurs-Pompiers et leur cède la parole. Ces derniers expliquent le fonctionnement de leur école de de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

L'école fonctionne depuis 12 ans. Elle accueille des jeunes filles et des jeunes hommes à partir de 14 ans jusqu'à leur majorité. Ils sont actuellement 5 en formation - initialement 10. Au moins la moitié des jeunes sont obligés de quitter l'école à cause de leurs études professionnelles notamment. Les jours de formation sont uniquement les samedis après-midi (cours théorique, endurance, manœuvre...) - tous les 2 semaines lors des deux premières années, toutes les semaines lors des deux dernières années. Les jeunes sont habilités à pratiquer les actes de secourisme de 1^{er} niveau dans leur établissement scolaire.

60 % des Sapeurs-Pompiers Volontaires du centre de secours et d'incendie de Rugles sont passés au préalable par l'école de Jeunes-Sapeurs-Pompiers. Ils sont actuellement 35 sur le site de Rugles et 10 d'entre eux se rendent disponibles pour encadrer ponctuellement les journées de formation.

A l'issue de la présentation, Denis GUITTON et l'ensemble des membres du conseil municipal remercient vivement Clément LEFEBVRE et Thomas CARLU et les félicitent pour leur engagement.

Avant d'engager, les points restants à l'ordre du jour, Denis GUITTON demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en l'honneur de Sylvie PELLACOEUR, agent administratif de la commune, décédée au mois de juillet dernier.

2. EHPAD André COUTURIER - Désignation d'un nouveau représentant communal

Denis GUITTON fait part que la Commune de Rugles a été informée par le Directeur qu'il a procédé à la démission d'office de Marie-Josée DUPONT pour absence à 3 séances consécutives au conseil d'administration - sans motif valable.

A l'issue de la présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la nomination de Mme Magali LE MOIGNIC.

3. Assurances - Risques statutaires - Contrat de groupe avec le Centre de Gestion de l'Eure

Denis GUITTON fait part que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure a communiqué le résultat de la procédure de marché négocié relatif au renouvellement du contrat de groupe d'assurances des risques statutaires. Il s'agit de garantir des risques financiers encourus en cas de maladie, de décès, d'invalidité et d'accidents du personnel.

Le contrat proposé est établi sur une période de 4 ans (2026/2029). Les taux de cotisation sont fixés à hauteur de 6,64% pour les agents titulaires (CNRACL) et à hauteur de 1,10 % pour les agents non-titulaires (IRCANTEC) avec une franchise de 15 jours. Les taux proposés seront obligatoirement fixes pour les deux premières années.

Il demande de bien vouloir être d'autoriser à signer ce contrat d'assurances de groupe.

A l'issue de la présentation :

Jocelyne DE TOMASI rappelle l'importance d'un contrat « groupé » qui permet de mettre une solidarité entre les communes adhérentes. Dans le cas d'un contrat individuel, la cotisation peut connaître plus facilement des augmentations abruptes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat d'assurances de groupe et PREND ACTE que la commune pourra quitter ce contrat d'assurances de groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois

La commune fait partie des 488 collectivités qui ont confié préalablement au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure la mission de consultation d'un marché groupé.

4. Personnel - Rémunération des vacataires

Denis GUITTON rappelle que l'assemblée du conseil municipal avait décidé de créer une grille de vacation spécifique pour les missions de préparation et de service de buffet lors des cérémonies, vernissages et inaugurations à hauteur de 15 € net de l'heure. Ce montant avait été défini comme une moyenne sur l'année, et n'avait pas pris en compte les spécificités liées à des missions exercées uniquement en période de week-end ou de jour férié.

Aussi, il propose de modifier cette grille de vacation en mentionnant un montant de 22,50 € net de l'heure lorsque ces missions sont effectuées sur une période de week-end ou de jour férié.

A l'issue de la présentation :

Jean-Jacques MONTHULE ajoute qu'il est toujours difficile de trouver du personnel acceptant de travailler une période de week-end ou de jour férié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE les dispositions évoquées ci-dessus.

5. Budget - Effacement de dettes

Denis GUITTON fait part que le Centre des finances publiques a communiqué un procès-verbal de la commission départementale de surendettement indiquant qu'il conviendrait de procéder à un effacement de dettes d'une ancienne administrée. Ces dettes correspondent à des factures non honorées de loyer de garage (période janvier-février 2018) et de cantine et garderie (période de novembre-décembre 2023) pour un montant de 125,36 €.

Il propose d'accepter cet effacement de dettes de manière qu'elles ne viennent plus grever le budget de fonctionnement de la commune ; mais indique que les recherches de remboursement ne sont pas pour autant abandonnées par le Centre des finances publiques.

A l'issue de la présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE cet effacement de dettes

6. Budget - Logement de répit - Actualisation du plan de financement,

Denis GUITTON rappelle que l'assemblée du conseil municipal avait pris acte et validé le projet d'aménagement d'un logement communal en « logement de répit » à destination des femmes victimes de violence intra-familiale - logement situé au « 1, rue des anciens combattants ».

Le budget estimé était de 60 000 € HT - travaux de plomberie, d'électricité et de revêtements des sols et des murs. Le financement des travaux prévu était le suivant : 40 % d'aide DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) + cumul d'aides Département et Programme européen LEADER à hauteur de 80 %.

Depuis, la commune a reçu une notification positive de la part la Préfecture de l'Eure au titre de la DETR à hauteur de 40 % en demandant un complément d'informations, à savoir un chiffrage exact sur la base de devis.

La Commune a alors consulté des entreprises locales. Il en est ressorti que le cout de l'opération est désormais évalué à hauteur de 105 578,84 € HT. La demande de financement serait ainsi réévaluée à hauteur de 42 231,53 € (40 %) au titre de la DETR ; et également à hauteur de 42 231,53 € (40 %) au titre du programme européen LEADER.

Ce plan de financement à la hausse se justifie par la prise en compte de nouvelles dépenses, à savoir :

- travaux d'isolation et de changement de menuiserie pour une meilleure efficacité des consommations énergétiques,
- part d'aléas à hauteur de 10 % des travaux estimés - constat d'une forte vétusté du logement lors des réunions de consultation des entreprises pour l'élaboration des devis - Risques importants de découverte de matériaux vétustes lors de la conduite du chantier.

Denis GUITTON demande de bien vouloir procéder à la validation de ce nouveau plan de financement.

A l'issue de la présentation :

Sylvie PERENNES fait part que les couts de travaux lui semblent assez élevés.

Jean-Jacques MONTHULE considère quant à lui que les prix correspondent aux prix habituellement pratiqués. Il rappelle également que ce sont des travaux de rénovation où sont pris en en compte la dépose des matériaux et des équipements existants (électricité, plomberie, revêtements de sols et des mûrs...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE ce nouveau plan de financement.

7. Cimetière - Tarification - Renouvellement « concession 15 ans »

Denis GUITTON rappelle que l'assemblée du conseil municipal avait pris la décision de ne plus accorder de concession de 15 années en permettant uniquement l'octroi de concession de 30 années.

Or, des administrés, actuellement bénéficiaires d'une concession de 15 années, ont émis le souhait de renouveler leur concession pour une nouvelle durée de 15 années - clause prévue dans leur contrat initial. La commune, n'ayant plus de tarif communal dans ce cas de figure, s'est ainsi trouvée dans l'impossibilité de donner une suite favorable à ces demandes en cours d'instruction.

Aussi, il conviendrait :

- soit de confirmer la décision du conseil municipal en date du 22 juillet 2020, et de permettre uniquement le renouvellement des concessions sur la base de 30 années,
- soit de voter un tarif communal permettant le renouvellement de 15 années - à raison de la moitié des tarifs actuellement pratiqués pour les concessions de 30 ans - soit 30 € pour un enfant, 115 € (de 1 à 3 places), 225 € (de 4 à places).

A l'issue de la présentation :

Jocelyne DE TOMASI exprime qu'il serait souhaitable de répondre aux demandes des administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, ARRETE que le renouvellement des concessions se fera sur la base de 30 années au minimum.

8. Logement Familial de l'Eure - Garantie d'emprunt - Réhabilitation thermique de 12 logements (rue du Docteur Touflet) - Actualisation de la délibération prise le 11/03/2025

Denis GUITTON rappelle que l'assemblée du conseil municipal avait pris acte et validé de la demande de garantie d'emprunt par le Logement Familial de l'Eure pour son programme de réhabilitation thermique (pompe à chaleur, VMC, menuiseries extérieures et habillage de sous face) de 12 logements individuels, situés rue du Docteur Touflet.

Le programme de travaux avait été estimé à hauteur de 311 016,68 € HT ; et un emprunt de 247 000 € avait été envisagé. La garantie accordée avait été de 40%. Depuis, le Logement Familial de l'Eure a fait part que le prêt envisagé serait de 282 000 € - ECOPRET par la Banque des Territoires.

Il demande de bien vouloir être d'autoriser à signer tout document lié à ce nouvel engagement.

Pour mémoire, la Commune s'est portée actuellement garante de 13 emprunts dont le montant total cumulé des garanties s'élève à hauteur de 3 382 039,55 € - dont 9 emprunts concernant le Logement Familial de l'Eure avec un montant total cumulé des garanties de 1 738 470,45 €.

A l'issue de la présentation :

Jean-Claude PROVOST demande à savoir si le Logement Familial de l'Eure est un organisme « solide » financièrement. Il lui est répondu positivement à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE de se porter garante à hauteur de 40% et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce nouvel engagement.

Questions diverses

Couverture du terrain de tennis

Denis GUITTON informe l'assemblée que le résultat de l'appel d'offres de travaux a été constaté à une hauteur de 789 646,25 € HT, alors que l'estimation initiale avait été évaluée à hauteur de 536 132,00 € HT - soit un écart de 47,3%. Les surcoûts constatés sont surtout sur le lot 1 (VRD) et le lot 2 (Bâtiment ; terrain de tennis et club-house). Il a été décidé :

- de relancer le lot 1 (VRD) en étudiant en parallèle le retrait de la voie engin incendie et éventuellement de la bâche incendie avec une solution alternative,
- de retirer la partie « Club-House », et de prévoir par ailleurs une avancée possible sur le « bâtiment- terrain de tennis » pour y ajouter un local de rangement, un sanitaire et une zone « spectateurs ».

Parc urbain paysager

Denis GUITTON informe l'assemblée que le programme des travaux a été recalé en fonction des saisonnalités - après avoir effectué le retrait des remblais de l'étang et bouclé le plan de financement.

Le calendrier est désormais le suivant :

- Mi-octobre : livraison de la phase PRO,

- Mi-novembre : livraison de la phase DCE,
- Mi-décembre à fin janvier : consultation des entreprises,
- Février : analyse des offres et notification aux entreprises,
- Mars : préparation du chantier,
- Avril début des travaux.

Nouvelle médiathèque

Denis GUITTON présente l'Avant-Projet Détaillé - APD.

Il prévoit l'utilisation du bâtiment existant avec une extension réduite par rapport au 1^{er} projet, de l'arrière-boutique de l'ex-pharmacie et de la création d'un local technique avec pompe à chaleur en prolongement de la « boutique test- le 29 ». Les membres de l'assemblée font alors part de leur souhait de ne pas créer de local technique avec pompe à chaleur en prolongement de la « boutique test- le 29 ».

Boutique test « le 29 »

Denis GUITTON indique qu'elle sera occupée par un collectif d'artisans d'art jusqu'à mi-janvier.

Magali LE MOIGNIC demande à connaître les raisons de la pose de panneaux de mise en sécurité sur la déviation de Rugles - à proximité de Flamingo Box. *Il lui est répondu que cette pose de panneaux de mise en sécurité est due à un affaissement de terrain, et que des études de sondage viennent d'être réalisées pour en évaluer l'impact.*

Magali LE MOIGNIC signale que l'éclairage public fonctionne toute la nuit « rue Yves Montant ». *Il lui est répondu que cela est possible lorsque l'éclairage public est alimenté de manière conjointe avec l'alimentation des caméras de vidéo-surveillance.*

Jean-Claude PROVOST fait part qu'il a reçu des échos favorables de la population sur la clôture du festival de Rugl'Art, notamment sur le feu d'artifice final. Il félicite **Claude BOUTELET** et son équipe. **Jocelyne DE TOMASI** fait part également de son enchantement, notamment pour le parcours de lumières particulièrement innovant. Elle félicite également **Claude BOUTELET** et son équipe. **Claude BOUTELET** tient à témoigner publiquement de l'engagement remarquable des agents du service technique. **Jean-Jacques MONTHULE** confirme les propos ci-dessus ; et exprime également sa satisfaction de la réussite de la « course de caisse à savons ». Il souhaiterait qu'elle puisse être reconduite et amplifiée pour l'année prochaine.

Claude BOUTELET demande à connaître le calendrier des travaux de la contre-allée située en parallèle de la Rue du Moulin à Papier - à hauteur du restaurant d'entreprise. *Il lui est répondu que la programmation est calée pour le 1^{er} semestre de l'année 2026.*

Alain LE PAPE informe que la journée « Ville Propre » aura lieu l'après-midi du mercredi 24 septembre. **Claude BOUTELET** informe que le salon des loisirs créatifs aura lieu le week-end du 4 et 5 octobre.

La séance est levée à 21 h 30

En mairie, le 25 Septembre 2025.

Le Maire,
Denis GUITTON



Le Secrétaire de séance,
Alain LE PAPE